

PRÉFET DE L'OISE

Arrêté préfectoral prescrivant la prolongation de l'enquête publique ordonnée par arrêté du 20 juin 2011 sur la demande présentée par la société SYMEO en vue d'exploiter un centre multi-filières de traitement de déchets ménagers et assimilés à Villers-Saint-Sépulcre

LE PREFET DE L'OISE

Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement, notamment les livres V des parties législative et réglementaire relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu le code de l'environnement, notamment les livres I^{er}, titre II des parties législative et réglementaire, relatifs à l'information et à la participation des citoyens, et le chapitre III se rapportant aux enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;

Vu la demande formulée le 24 novembre 2010, par la société SYMEO en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un centre multi-filières de traitement de déchets ménagers et assimilés à Villers-Saint-Sépulcre ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 juin 2011, ordonnant le déroulement d'une enquête publique, du 11 juillet 2011 au 11 août 2011 inclus, sur la demande présentée par la société SYMEO en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un centre multi-filières de traitement de déchets ménagers et assimilés à Villers-Saint-Sépulcre ;

Vu le courrier du 26 juillet 2011 par lequel le commissaire enquêteur notifie au préfet, direction départementale des territoires, une décision de prolongation d'enquête ;

Considérant l'article R.512-15 du code de l'environnement qui dispose que le commissaire enquêteur peut notifier au préfet, au plus tard huit jours avant la fin de l'enquête, la prolongation de celle-ci ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de l'Oise,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

L'enquête publique en vue de statuer sur la demande présentée par la société SYMEO, ordonnée par arrêté préfectoral du 20 juin 2011, pour la période du 11 juillet 2011 au 11 août 2011 inclus, est prolongée jusqu'au 26 août 2011 inclus.

ARTICLE 2 :

Jusqu'à cette date, le dossier comprenant la demande et les plans des lieux concernant le site restera déposé aux mairies de Villers-Saint-Sépulcre, Bailleul-sur-Thérain, Montreuil-sur-Thérain, Hermes, Berthecourt, Ponchon, Abbecourt, Warluis, Rochy-Condé, Bresles et à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, afin d'y être consulté, aux heures d'ouverture des bureaux, par toute personne intéressée.

Durant cette période, le public pourra formuler des observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Villers-Saint-Sépulcre et/ou adresser toute correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Villers-Saint-Sépulcre.

ARTICLE 3 :

La prolongation de l'enquête sera annoncée par voie d'affiches qui devront rester apposées jusqu'au 26 août 2011 inclus aux abords du site concerné et dans les communes de Villers-Saint-Sépulcre, Bailleul-sur-Thérain, Montreuil-sur-Thérain, Hermes, Berthecourt, Ponchon, Abbecourt, Warluis, Rochy-Condé, Bresles. Elle fera également l'objet d'une insertion dans deux journaux locaux, et d'une publication sur le site internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr), avant le 11 août 2011.

ARTICLE 4 :

Madame Catherine Floirat, commissaire enquêteur tiendra deux permanences supplémentaires à la mairie de Villers-Saint-Sépulcre, aux jours et heures suivants :

- Samedi 20 août 2011 de 14 heures à 17 heures,
- Vendredi 26 août 2011 de 16 heures à 19 heures

Elle annexera au registre sur lequel seront consignées les observations ou oppositions, les déclarations écrites qui lui seront présentées ou adressées.

En cas d'indisponibilité Mme Catherine Floirat sera remplacée par le commissaire-enquêteur suppléant M. Noël Vandeveldé.

ARTICLE 5 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise, les maires de Villers-Saint-Sépulcre, Bailleul-sur-Thérain, Montreuil-sur-Thérain, Hermes, Berthecourt, Ponchon, Abbecourt, Warluis, Rochy-Condé, Bresles, le commissaire enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beauvais, le 28 JUIL. 2011

Pour le préfet
et par délégation
le secrétaire général



Patricia WILLAERT

Destinataires

Monsieur le directeur de la société SYMEO

Mesdames et Messieurs les maires de Villers-Saint-Sépulcre, Bailleul-sur-Thérain, Montreuil-sur-Thérain, Hermes, Berthecourt, Ponchon, Abbecourt, Warluis, Rochy-Condé, Bresles

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie

**Monsieur l'inspecteur des installations classées
s/c de Monsieur le chef de l'unité territoriale de l'Oise de la DREAL**

Madame Catherine Floirat, commissaire enquêteur

Monsieur Noël Vandavelde, commissaire enquêteur, suppléant de Mme Floirat

Monsieur le président du tribunal administratif d'AMIENS